

## QUAND OLLEY S'A(N)IME !



### RELAXATION

Depuis septembre, Séverine et Claire proposent une séance de RELAXATION une fois par mois. Cette séance est, bien entendu, ouverte à tous!

Elle se passe dans les locaux de la mairie. Une dizaine de personnes installée confortablement apprécie cette heure de détente et de lâcher prise dans une ambiance parfumée et musicale.

Un nouveau rendez-vous vous sera proposé en janvier !

### FÊTE PATRONALE

Suite à un problème technique sur leur manège, les forains ont dû décliner notre invitation cette année. Un coup dur pour notre village dont c'est la tradition depuis de longues années de les accueillir et de partager ce moment festif avec eux. Pour contrecarrer le mauvais sort, nous avons décidé de maintenir le pot d'accueil prévu initialement tous les ans à cette occasion. Malgré le temps, qui lui non plus, n'était pas de la partie, nous avons partagé un excellent moment autour d'un apéritif gourmand qui s'est prolongé ensuite autour d'une pizza. Une belle soirée pour la centaine de personnes présentes.

### DÉCORATION DU VILLAGE ET ST NICOLAS

Les membres du foyer d'Olley, l'équipe municipale et plusieurs habitants se sont rassemblés pour donner un air de fête à notre village. Le matin, nous avons redonné un coup de jeunesse aux sujets en bois réalisés l'an dernier et confectionnés de nouvelles guirlandes et autres décorations.

Les habitants étaient ensuite invités à déguster vin chaud, bière de Noël, tartines grillées et soupe à l'oignon. L'esprit de Noël était déjà avec nous.

Saint Nicolas et le Père Fouettard ont arpenté les rues d'Olley pour distribuer friandises aux petits et aux grands. Ce fut aussi l'occasion pour l'équipe municipale de distribuer les colis de Noël aux seniors de notre village.

### COURONNE DE NOËL

Manon Derruau, formée en horticulture et art floral, a proposé avec sa maman Claire, un atelier de confection de couronnes de Noël et de centres de tables pour les fêtes. Les réalisations sont superbes.

Un souci de concordance de dates n'a pas permis à tous ceux qui le souhaitent de se retrouver, mais ce n'est que partie remise pour les fêtes de Pâques !

## À MÉDITER

Tocqueville est ici souvent considéré comme visionnaire lorsqu'il livre cette analyse de la jeune démocratie américaine en particulier et des sociétés démocratiques en général. Il voit dans le développement de l'individualisme et la déliquescence du lien social engendrés par la vie démocratique ce qui peut rendre possible l'émergence d'une nouvelle forme de despotisme. En effet, lorsque les hommes, orientés par un Etat providentiel et paternaliste, ne cherchent que le confort, qu'ils ne se préoccupent que de s'amuser et de se divertir, ils finissent, selon l'auteur, par abandonner à cet Etat le contrôle de leur existence, autrement dit leur pouvoir politique et leur liberté.

*"Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres.*

*Au-dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance ; il aime que les citoyens se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il travaille volontiers à leur bonheur ; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre ; il pourvoit à leur sécurité, prévoit et assure leurs besoins, facilite leurs plaisirs, conduit leurs principales affaires, dirige leur industrie, règle leurs successions, divise leurs héritages ; que ne peut-il leur ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre ?"*

Alexis de Tocqueville, De la Démocratie en Amérique, 1835

# Le Lien d'Olley

## BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE



### ÉDITO

L'année qui s'achève aura vu la commune accueillir quelques beaux événements : concert estival et fête patronale, pour n'en donner que les exemples les plus marquants, ont réuni beaucoup plus de monde que lors de ces dernières années. Grâce à tous ceux qui participent et s'investissent, le village se redynamise doucement mais sûrement, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Côté projets, celui de requalification des espaces publics, « Route de Neuvron », suit son cours et sera présenté aux habitants courant 2023. D'autres liés à la voirie, à la jeunesse et à la réhabilitation de notre église classée sont à l'étude. Evidemment, les moyens financiers de la commune et les opportunités d'Etat orienteront les choix à venir. Il est malgré tout judicieux d'anticiper de telles perspectives afin d'être prêt le moment voulu.

Par ailleurs, depuis 2020, plusieurs mesures visant à réduire les dépenses ont été prises et la santé financière de la commune s'est améliorée. Cependant, comme chacun d'entre vous, la commune devra faire face aux problématiques engendrées par les crises successives que nous subissons.

En effet, avec les crises sanitaire, économique, énergétique et écologique, nous vivons des bouleversements qui impacteront durablement notre mode de vie. C'est, comme le dit E. Macron, la « fin de l'insouciance » et le temps de la « sobriété ». Constat lucide mais bien tardif. Pour beaucoup de Français, « la fin de l'insouciance » et la « sobriété » ne datent pas d'hier.

Dans de telles conditions, croire en l'avenir peut apparaître comme un véritable acte de foi. Il nous faut pourtant y croire, non avec cette confiance aveugle qui imagine que le réel se pliera à nos désirs, mais avec une confiance éclairée, c'est-à-dire réaliste quant aux enjeux de notre époque, quant aux moyens à mettre en œuvre pour y répondre.

Face aux défis qui nous attendent, notre résilience sera éprouvée et je veux croire qu'elle révélera le meilleur de nous-mêmes.

Comme le dit Alain, « le pessimisme est d'humeur ; l'optimisme est de volonté ».

Au nom de l'équipe municipale et du personnel communal, je vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches.

David Buono, Maire d'Olley.

## Agenda

### Mardis récréatifs à la Maison des Confluences

C'est dans la convivialité et la bonne humeur que se déroulent ces après-midi, avec au programme, belotte, tarots et autres jeux de société. Le tout accompagné d'un café gourmand.

Tous les mardis de 14h à 17h,  
à la MDC d'Olley.

### Galette des rois et vœux du Maire

Dès 15h, les plus jeunes sont invités à venir mettre la main à la pâte afin de concocter les galettes des rois avec l'équipe du foyer.

À partir de 18h 30, dégustation des galettes entre gourmands et vœux du maire.

Samedi 14 janvier 2023  
au foyer d'Olley

### NOUS COMPTONS SUR VOUS !



### RECENSEMENT 2023

Cette année, Olley réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 JANVIER 2023.



Sylvia Germain,  
votre agent recenseur

## VOS TRAVAUX

☛ *Vous envisagez de faire quelques travaux dans votre maison et cela touche ou non à l'apparence de votre maison*

Le document ci-dessous vous rappelle quand il est nécessaire de faire une simple déclaration préalable de travaux auprès de la mairie ou s'il vous faudra, en plus, être en possession d'un permis de construire.

☛ *Vos travaux touchent à l'apparence de votre maison (façade, porte d'entrée, volets, extension, muret ... )*

Nous vous rappelons que nous sommes soumis à l'avis des architectes des Bâtiments de France en raison de notre église du XI<sup>-ème</sup> siècle, classée aux monuments historiques. Il vous faudra vous rapprocher de la mairie pour obtenir et remplir un formulaire de demande de travaux et une réponse vous sera apportée dans les deux mois qui suivent. Il vous faudra donc anticiper un peu si vous voulez que vos travaux soient réalisés dans les temps que vous vous étiez fixés. C'est évidemment une donnée à prendre en compte mais vous participerez ainsi à l'essor et à l'unité architecturale de notre village.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour toutes questions quant aux contraintes qui nous sont imposées. Nous disposons de nuanciers et pouvons vous éclairer sur les types de matériaux que vous pouvez et/ou devez utiliser. En tenant compte de ces éléments, votre dossier aura toutes les chances d'être accepté dès votre première demande.

## CHASSE

Pour une bonne entente entre chasseurs, promeneurs et affouagistes, merci de faire preuve de prudence et de respecter le calendrier de chasse affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet.

## REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS « ROUTE DE NEUVRON »

Ce projet concerne ce que l'on nomme traditionnellement le « lotissement » et, comme son nom l'indique, il s'agit ici de repenser l'espace de la rue en y intégrant les problématiques de stationnement et de sécurité. L'architecte choisie, Corinne Mangin, sera en mesure de présenter un pré-projet lors d'une réunion publique début 2023.

## VISITE DU SOUS-PRÉFET

Cette visite a été l'occasion d'aborder les différents projets de la commune et leur problématique inhérente. Cela a permis de revenir aussi sur les problèmes de fonctionnement de la station d'assainissement qui méritent, selon M. Richard-Daniel Boisson, une attention particulière. Face aux défis à relever, le sous-préfet s'est personnellement engagé à soutenir la commune, notamment dans l'hypothèse de travaux de voirie sur la route de Neuvron. C'est une excellente nouvelle puisque les travaux de voirie sont de moins en moins subventionnés par l'Etat.

## SIRTOM

À partir du 1er janvier 2023, ce sera le SIRTOM qui assurera la mission de collecte des ordures ménagères à Olley.

Ainsi, sur le territoire intercommunal, nous bénéficierons des mêmes services que l'ensemble des communes.

Vous avez été destinataires d'un courrier avec guide et calendrier vous apportant toutes les informations nécessaires aux modalités d'organisation du service.

## ASSAINISSEMENT

### STEU

Comme vous l'avez peut-être lu dans le Républicain Lorrain, notre station d'assainissement continue à poser problème.

D'une part, la station reçoit beaucoup trop d'eau claire parasite et il est de plus impossible de déterminer d'où elle provient. En effet, l'étude complète des réseaux d'eau n'a pas été réalisée avant les travaux de 2018 et ce, malgré les préconisations de l'Agence de l'Eau et de la Police de l'Eau.

Ces eaux claires affectent le rendement de la station, notamment au regard des normes exigées par les services publics. Elles affectent aussi l'état des pompes qui n'ont pas pour vocation de traiter les eaux claires.

Nous savons qu'une grande partie du réseau est vieillissante et sans aucun doute perméable et, pour pouvoir résoudre le problème, il faudrait donc d'abord procéder à une étude complète du réseau. Cette étude est estimée à 25 000 €. Il faudrait ensuite réaliser les travaux nécessaires.

Puisqu'il est essentiel de veiller au bon fonctionnement de la station, ces travaux ne pourront que s'imposer dans un futur proche.

### STOP AUX LINGETTES DANS LES TOILETTES

D'autre part, nous constatons encore la présence de déchets interdits et notamment de lingettes<sup>1</sup>. Il faut savoir que ces lingettes sont un véritable fléau pour les stations d'assainissement, elles engendrent non seulement de la pollution environnementale mais aussi de sérieux dommages sur les installations domestiques et les pompes de la station. Dommages qui feront augmenter le coût de l'assainissement et, par conséquent, la facture d'eau.

<sup>1</sup> Les lingettes prétendent « biodégradables » n'ont en réalité pas le temps de se dégrader avant leur arrivée en station. Il est donc indispensable de veiller à jeter ces lingettes dans votre poubelle.

### ASSAINISSEMENT

Pour finir, pour une gestion la plus efficace possible, la commune s'est dotée d'un règlement assainissement. Vous pourrez bientôt le retrouver sur le site internet de la commune.

### DÉCHETS À NE SURTOUT PAS JETER DANS LES TOILETTES



LES HUILES ET LES GRAISSES ALIMENTAIRES



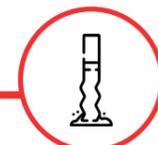
LES LINGETTES GRAISSES (MÊME BIODÉGRADABLES)



LA PEINTURE



LES COTON-TIGES



LES MÉGOTS DE CIGARETTE



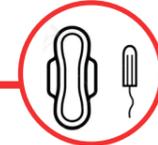
LA LITIÈRE POUR CHAT



LES ROULEAUX DE PAPIER-TOILETTE



LES MÉDICAMENTS



LES TAMPONS ET PROTECTIONS PÉRIODIQUES



LES LENTILLES DE CONTACT ET LES PRÉSERVATIFS



## DÉCHARGES SAUVAGES

Elles sont de véritables fléaux, réprimées par la loi et donc passibles de fortes amendes.

Les encombrants et autres déchets de démolitions doivent être déposés à la déchèterie !



**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : DP  
Avent, préau  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :**  
DP

**FAÇADE, RAVALEMENT :** DP

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES :** DP

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE**  
DP

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 40 m<sup>2</sup> : DP  
• > 40 m<sup>2</sup> : PC

**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC

**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

**PORTAIL**  
DP

**DP : Déclaration Préalable**  
**PC : Permis de Construire**

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
**Attention :** il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)